



BAIL BAILLEURS LOYERS RESPONSABILITE

Par **marama**, le **22/04/2011** à **17:11**

Bonjour,

j'ai signé un bail en caution solidaire avec mon ami il y a 4 ans, il est parti un beau matin en ayant prévenu le bailleurs 20 jours avant qu'il partait (sans me le dire) et qu'il fallait arrêter les prélèvements (c'était sur son compte que le loyer était prélevé) mais je lui donnais la moitié du loyer en liquide

il est donc parti et n'avait pas payé le loyer depuis 2 mois!

lors de son départ alors que j'étais hospitalisé il a profité pour emporter les meubles et dégrader l'appartement (constatation faite par la police)

le bailleur ne devait-il pas demander un état des lieux avant son départ? d'ailleurs il dispose encore des clés, puis-je changer les serrures? le bailleur me relance pour les loyers en retard, quels sont mes recours? puis-je l'obliger à réparer les dégâts causés comment? puis-je porter plainte pour vol? (nous ne sommes pas mariés) puis-je payer le loyer et lui demander remboursement?

de plus il a profité de mon hospitalisation pour écrire des courriers à mon nom pour changer les RIB et autres demandes de prélèvements et les mettre à mon nom et sur mes comptes j'ai demandé à EDF et GDF de me fournir une copie de ces courriers mais ils refusent, comment justifier et prouver alors l'abus?

dois-je prendre un avocat et sur quels motifs puis-je porter plainte? le bailleur a-t-il joué son rôle dans cette affaire? quels sont mes droits et mes obligations dans ce cas?

je précise qu'il y a aussi eu de la violence de sa part envers moi ainsi que du harcèlement moral et physique, aujourd'hui lorsque j'essaie de le contacter il me menace

Par **Domil**, le **22/04/2011** à **17:54**

Etes-vous cotitulaire du bail ou seulement caution solidaire ?

Par **marama**, le **24/04/2011** à **09:09**

bonjour,

merci de votre retour nous sommes en caution solidaire